

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

8 mai 2023

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2023  
à 17 h 00 à la salle du conseil municipal.**



**Présents :**     **M. Claude Riverin, maire**  
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1  
M. Eric Larouche, conseiller poste 2  
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3

M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5  
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6



**Absent(s) :**    M. Michel Blackburn, conseiller poste 1  
Mme Kim Limoges, conseillère, poste 4

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

---

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

**1. MOT DE BIENVENUE**

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil.

**103-2023**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

**1. MOT DE BIENVENUE**

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

### 3. ADMINISTRATION ET FINANCES

3.1 Résolution d'adjudication relativement à un emprunt au montant de 145 000\$, chargeur sur roues – résolution

3.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 145 000\$, chargeur sur roues - résolution

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 5. DISPOSITIONS FINALES

5.1 Levée de la séance

### 3. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 104-2023 3.1 Résolution d'adjudication relativement à un emprunt au montant de 145 000\$, chargeur sur roues

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 mai 2023, au montant de 145 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 500 \$	4,95000 %	2024
12 000 \$	4,65000 %	2025
12 700 \$	4,40000 %	2026
13 300 \$	4,35000 %	2027
95 500 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,22300

Coût réel : 4,81944 %

## 2 - CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DE SAGUENAY

11 500 \$	4,97000 %	2024
12 000 \$	4,97000 %	2025
12 700 \$	4,97000 %	2026
13 300 \$	4,97000 %	2027
95 500 \$	4,97000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,97000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 mai 2023 au montant de 145 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 320-2022. Ces billets sont émis au prix de 98,22300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### 105-2023

#### 3.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 145 000\$, chargeur sur roues

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 145 000 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
320-2022	145 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 320-2022, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, et résolu unanimement**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 mai 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2024.</b>	<b>11 500 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>12 000 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>12 700 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>13 300 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>14 000 \$</b>	<b>(à payer en 2028)</b>
<b>2028.</b>	<b>81 500 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 320-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 mai 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### **4. PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question n'est posée.

#### **5. DISPOSITIONS FINALES**

**106-2023**

##### **12.1 Levée de la séance**

M. Étienne Voyer propose que la séance soit levée à 17h 15.

---

ERIC EMOND  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

---

CLAUDE RIVERIN  
Maire